



Fiche d'information

*sur la participation financière
des élèves et stagiaires à la restauration*

Du 1^{er} avril au 23 août 2019



Quels repas dois-je payer et à quel prix ?

► 1. Élèves en formation statutaire préalable à la titularisation

Il s'agit notamment des formations suivantes :

Formations initiales classiques (DSP, DPIP, CPIP, SVT, LTN) — Liste d'aptitude DSP.

- **Petit-déjeuner : payant : 2,07 €** (pour un plateau inférieur ou égal à 11 points)
 - Chaque point supplémentaire sera facturé 0,25 € (ex : compote : 3 pts = 0,75€)
- **Déjeuner : gratuit** (pour un plateau inférieur ou égal à 17 points).
 - Chaque composante supplémentaire sera facturée 0,62 € (entrée ou dessert)
 - Chaque plat supplémentaire sera facturé 2,25 €.
- **Dîner : payant : 4,14 €** (pour une formule de base : un plat principal et une composante).
 - Chaque composante supplémentaire sera facturée 0,35 €
 - Chaque plat supplémentaire sera facturé 2,25 €.

► 2. Stagiaires titulaires en formation statutaire, en formation continue ou en formation professionnelle tout au long de la vie

Il s'agit notamment des formations suivantes :

Formation d'adaptation à la prise de fonction [FAPF] (filière administrative et technique, EJ, ERIS, MC, EPM, QM, SEP-RIEP, CE et CE adj, enseignants...) — Formation moniteurs de sport — Formation des formateurs et responsables de formation — Formation 1^{er} surveillant — liste d'aptitude lieutenants et DPIP — examen professionnel DPIP.

- **Petit-déjeuner : Payant : 4,07 €** (pour un plateau inférieur ou égal à 11 points) ;
 - Chaque point supplémentaire sera facturé 0,25 € (ex : compote : 3 pts = 0,75€)
- **Déjeuner et dîner : gratuit** (pour un plateau inférieur ou égal à 17 points - 20 points pour le menu sportif).
 - Chaque composante supplémentaire sera facturée 0,62 € (entrée ou dessert)
 - Chaque plat supplémentaire sera facturé 2,25€.



► 3. Auditeurs de la classe préparatoire intégrée

- Gratuité de l'ensemble des repas : dans la limite de 11 points pour un petit déjeuner et de 17 points pour un déjeuner ou un dîner
 - **Petit-déjeuner** : Chaque point supplémentaire sera facturé 0,25 €. (ex : compote : 3 pts = 0,75€)
 - **Déjeuner et dîner** : Chaque composante supplémentaire sera facturée 0,62 € (entrée ou dessert) ; chaque plat supplémentaire sera facturé 2,25 €.

► 4. Formateurs internes occasionnels (FIO), intervenants extérieurs

- Gratuité de l'ensemble des repas : dans la limite de 11 points pour un petit déjeuner et de 17 points pour un déjeuner ou un dîner
 - **Petit-déjeuner** : Chaque point supplémentaire sera facturé 0,25 €. (ex : compote : 3 pts = 0,75€)
 - **Déjeuner et dîner** : Chaque composante supplémentaire sera facturée 0,62 € (entrée ou dessert) ; chaque plat supplémentaire sera facturé 2,25 €.

Quand s'appliquent ces nouveaux tarifs ?

Ils s'appliquent à compter du 1^{er} avril et jusqu'au 23 août 2019.

Ils s'appliquent durant l'intégralité de chaque cycle de formation, week-end compris.

Combien paierai-je mon repas lorsque je serai en congés ?

Lorsque l'élève ou le stagiaire se trouve en situation de congés, il peut continuer à fréquenter le restaurant. Néanmoins, il ne bénéficiera plus d'aucune prise en charge de restauration par l'École. Il paiera donc ses repas :

- **Petit-déjeuner : Payant : 4,07 €** (pour un plateau inférieur ou égal à 11 points) ;
 - Chaque point supplémentaire sera facturé 0,25 €. (ex : compote : 3 pts = 0,75€)
- **Déjeuner et dîner : payant : 6,53€** (pour une formule de base : un plat principal et une composante).
 - Chaque composante supplémentaire sera facturée 0,35 € (entrée ou dessert)
 - Chaque plat supplémentaire sera facturé 2,25 €.

Le prix payé est-il le prix net ?

Non. Les élèves en formation statutaire préalable à la titularisation bénéficient d'une subvention complémentaire Énap de 2,00 € dans le cadre du petit-déjeuner.

Ils bénéficient également d'une subvention ministérielle (DRHAS) de 1,26 € et d'une subvention complémentaire Énap de 1,13 € dans le cadre du dîner.

Tableau synthétique

1. Élèves en formation statutaire préalable à la titularisation

petit déjeuner		déjeuner		dîner			total		total en %	
coût élève	coût Énap	coût élève	coût Énap	coût élève	coût Énap	sub-vention DRHAS	coût élève	coût Énap	% élève	% Énap
2,07 €	2,00 €	0,00 €	6,10 €	4,14 €	1,13 €	1,26 €	6,21 €	9,23 €	40,2%	59,8%

2. Stagiaires titulaires en formation statutaire, en formation continue ou en formation professionnelle tout au long de la vie

petit déjeuner		déjeuner		dîner			total		total en %	
coût élève	coût Énap	coût élève	coût Énap	coût élève	coût Énap	sub-vention DRHAS	coût élève	coût Énap	% élève	% Énap
4,07 €	0,00€	0,00 €	6,10 €	0,00 €	6,10 €	0,00 €	4,07 €	12,20€	25%	75%

Comment puis-je payer mes repas ?

Très simplement par carte bancaire sans contact. A défaut, par chèque ou en espèces.

Puis-je consommer au restaurant un dîner acheté à l'extérieur ?

Oui, au sein du local restauration de la ferme de Trenque. Ce local est ouvert 24h/24, l'accès s'effectue grâce à la carte de votre chambre.